

Politique Nationale d'Achat pour le Bien-être Animal



Version : Janvier 2018

Nos exigences

Le Groupe ALDI Nord revendique d’agir de manière honnête, responsable et fiable. Nos valeurs traditionnelles de commerce nous distinguent depuis plus de 100 ans et constituent le fondement de notre succès durable. Il s’agit d’une condition essentielle à notre développement et à la prise en compte progressive de notre responsabilité.

En tant qu’entreprise Nationale de commerce alimentaire, nos décisions ont un impact économique tout au long de la chaîne de production et d’approvisionnement. C’est la raison pour laquelle nous assumons notre responsabilité pour des conditions de travail sûres et justes, et pour la préservation de l’environnement, des ressources et des animaux.

ALDI a ainsi formalisé la présente Politique Nationale d’Achat pour le Bien-être Animal. Elle fait l’objet d’un suivi continu et de vérifications approfondies. Cette nouvelle version de notre politique a un caractère contraignant pour nous et nos partenaires commerciaux.

La présente Politique Nationale d’Achat pour le Bien-être Animal est publiée sur notre site internet.

1. Contexte

L'engagement d'ALDI en faveur du bien-être animal est basé sur notre perception de la qualité et de la responsabilité. Nous vendons des produits d'origine animale (viande, poisson, œufs) et des produits transformés dont la matière première est d'origine animale (par exemple : plats cuisinés, maroquinerie). La sécurité des hommes et des animaux est garantie grâce au respect de notre Code de conduite basé sur les normes de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), des Standards de production et de qualité et des normes de bien-être animal.

Le but de cet engagement pour le bien-être animal d'ALDI est de poursuivre le développement de la norme lors de la fabrication de nos produits, processus durant lesquels la santé et le bien-être des animaux sont notre priorité. Nous nous engageons à sensibiliser nos clients et nos employés sur le bien-être animal par des informations transparentes et un dialogue proactif.

2. Champ d'application

La présente Politique Nationale d'Achat pour le Bien-être Animal formalise nos exigences vis-à-vis de nos partenaires commerciaux. Cette version de notre politique d'achat restera en vigueur jusqu'à publication d'une nouvelle version.

La présente Politique Nationale d'Achat pour le Bien-être animal porte sur tous les produits alimentaires et non alimentaires de nos marques propres, composés de matières premières d'origine animale. Elle est notamment applicable aux catégories de produits suivantes :

Produits alimentaires :

- | Viandes de toutes espèces
- | Œufs
- | Ovoproduits
- | Lait et produits laitiers
- | Poissons et autres produits de la mer

Produits non alimentaires :

- | Textiles, maroquinerie et chaussures
- | Cosmétiques

D'autres catégories de produits pourront être intégrées ultérieurement dans le champ d'application de notre Politique Nationale d'Achat pour le Bien-être Animal.

3. Notre engagement pour le bien-être animal

Nous avons identifié les domaines prioritaires suivants : un assortiment de produits orienté sur le bien-être animal, la transparence et la traçabilité, la contribution au bien-être animal et le dialogue proactif.

Sélection d'un assortiment de produits orienté sur le bien-être animal

- Nous prenons en compte la problématique du bien-être animal lors de l'élaboration de notre assortiment de produits.
- Nous nous engageons à développer notre gamme de produits d'origine animale respectant le bien-être animal.
- Nous ne vendons pas de produit d'origine animale, ni de produit transformé contenant des matières premières d'origine animale, ne correspondant pas à nos exigences en matière de bien-être animal. Ainsi, la vente de certains produits tels que la fourrure véritable ou la laine d'angora est exclue de notre assortiment.
- Nous ne commercialiserons plus d'œufs issus d'élevage en batterie d'ici 2025
- Nous n'utiliserons plus d'œufs issus d'élevage en batterie pour la fabrication de nos ovoproduits d'ici 2020
- La viande chevaline que nous commercialisons provient exclusivement de l'Union Européenne
- Nous intégrons nos exigences pour le bien-être animal dans nos bordereaux d'achat.

Transparence et traçabilité

- Nous garantissons la transparence de la chaîne d'approvisionnement et, conformément à la loi, nous exigeons une traçabilité complète de nos produits. Au-delà de ces exigences légales, nos partenaires commerciaux doivent être en mesure de fournir à ALDI toute information complémentaire relative à l'origine des matières premières et doivent, à cet effet, mettre en place des systèmes d'information adaptés.
- Afin de guider nos clients en toute transparence, nous apposons de manière claire et visible des labels ou certificats sur les emballages de nos produits, sur nos supports publicitaires et dans nos points de vente.

Contribution au bien-être animal

- Avec notre Politique Nationale d'Achat pour le Bien-être Animal, nous contribuons à l'amélioration du bien-être animal au-delà des exigences légales. Nous nous appuyons sur les avancées économiques et scientifiques dans ce domaine.
- Nous agissons pour faire progresser les connaissances scientifiques et les normes sociétales et adaptons nos exigences en conséquence.
- Nous partageons avec nos partenaires commerciaux la responsabilité de la préservation du bien-être animal et nous travaillons donc ensemble à l'atteinte des objectifs formulés dans la présente politique d'achat.

Un dialogue proactif

- I Nous communiquons de manière proactive avec nos différents intervenants du secteur afin d'offrir une information transparente. L'amélioration du bien-être animal ne peut réussir que grâce à l'action conjointe de tous les acteurs concernés, notamment les agriculteurs, les entreprises de transformation, les commerces de détail, les organismes de contrôle, les autorités, les politiques, les scientifiques, les consommateurs et les organisations non gouvernementales.
- I Nous évaluons la faisabilité des méthodes et les utilisons pour faire progresser la prise en compte du bien-être animal.
- I Nous sommes un interlocuteur fiable pour nos clients. Nos engagements de transparence et de communication sont disponibles sur notre site Internet, dans nos points de vente et dans nos publicités afin de sensibiliser nos clients sur le bien-être animal et de les aider à prendre en compte ce facteur lors de leurs achats.
- I Nous informons continuellement nos employés sur notre engagement pour le bien-être animal.

4. Responsabilités, mise en œuvre et suivi de la Politique Nationale d'Achat pour le Bien-être Animal

ALDI fixe des objectifs et des actions dans le domaine du bien-être animal grâce à une étroite coordination entre les services Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, Achats et Qualité ainsi qu'avec ses partenaires commerciaux. Ainsi, ALDI prend en compte les recommandations d'experts externes et les attentes des groupes d'intérêts concernés. Les objectifs et les actions sont définis sur une base d'amélioration continue.

Pour les acheteurs d'ALDI, le respect de la présente Politique Nationale d'Achat pour le Bien-être Animal et des objectifs qu'elle contient est obligatoire lors des processus d'appels d'offres et d'achat.

Tous les fournisseurs de produits d'origine animale et de produits contenant des matières premières d'origine animale seront informés du déploiement de notre Politique Nationale d'Achat pour le Bien-être Animal. Lors de l'acceptation d'une commande, nos fournisseurs s'engagent à respecter cette politique.

La Direction et les responsables d'ALDI seront régulièrement informés de l'état d'avancement de ce déploiement.

Une coopération ne pourra se poursuivre qu'avec les partenaires commerciaux partageant et respectant notre Politique Nationale d'Achat pour le Bien-être Animal.

En cas de non-respect de nos exigences, ALDI se réserve le droit d'appliquer des sanctions.